



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSignée QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à compter de 19 h le lundi 5 août 2024, le conseil se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Demande dérogation mineure numéro 2024-00013

Immeuble visé : lot 6 569 722 du cadastre du Québec, rue Sainte-Anne.

Nature et effet de la demande : La dérogation mineure est demandée afin de permettre l'implantation d'un bâtiment résidentiel à 4.94 m de la ligne de lot avant alors que la marge avant minimale exigée est de 8.63 m.

Demande dérogation mineure numéro 2024-00016

Immeuble visé : lot 6 378 092 du cadastre du Québec, rue Marcel-Lépine.

Nature et effet de la demande : La dérogation mineure est demandée afin de permettre l'implantation d'un bâtiment à vocation commerciale à 2.7 m de la ligne de lot avant alors que la marge avant minimale exigée est de 4.35 m, et à 3 m de la ligne de lot arrière, alors que la marge arrière minimale exigée est de 9.50 m.

Le conseil rendra sa décision à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques, le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 11^E JOUR DE JUILLET 2024.

Manon Aubin
Greffière-trésorière adjointe